

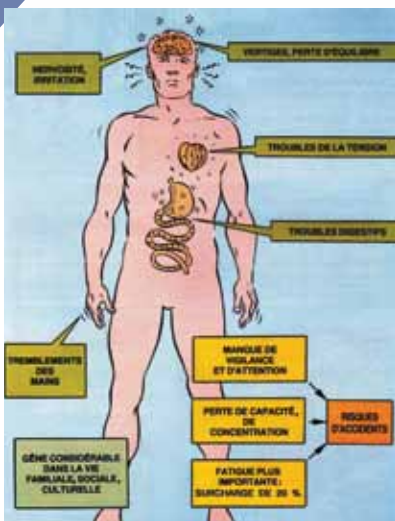
Ambiance sonore en salle de traite

Le bruit, quels enjeux sur la santé

L'exposition au bruit entraîne bien souvent des pertes d'audition irréversibles mais peut également entraîner :

- ⊙ une élévation de la tension artérielle
- ⊙ une accélération du rythme cardiaque
- ⊙ des troubles du sommeil
- ⊙ des troubles digestifs
- ⊙ de la fatigue...

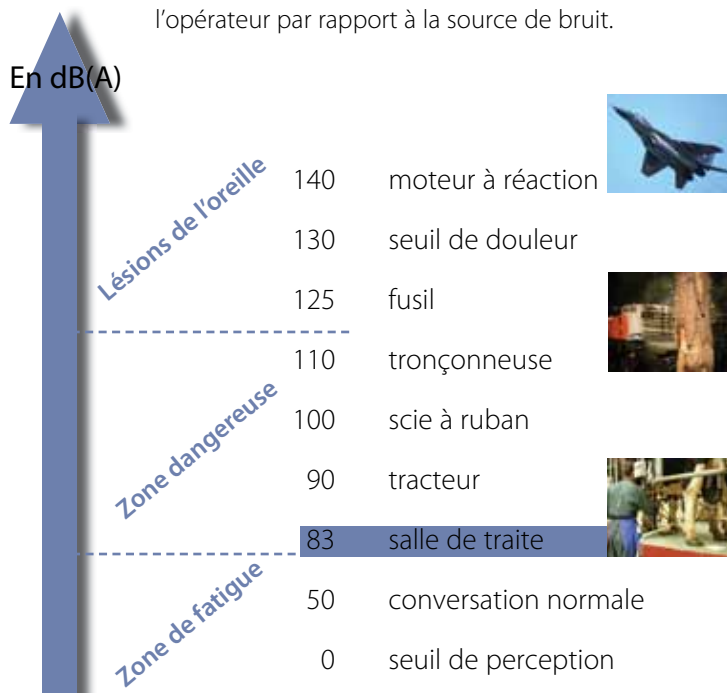
Et une baisse de la vigilance pendant le travail qui peut nuire à la qualité du suivi du troupeau, ou bien conduire à l'accident...



Notez que les oreilles des vaches sont plus sensibles que celles des hommes au bruit (notamment pour les fréquences aiguës). Par conséquent, les bruits insolites ou intermittents sont sources de stress et génèrent une agitation de l'animal : coups de pattes, bousculades, refus d'avancer, défécation, chute des faisceaux trayeurs, temps de traite plus long...

Les caractéristiques du bruit

Le bruit se caractérise par son intensité ou sa force (en décibels ou dB), sa fréquence (en hertz ou Hz – son grave à aigu), sa propriété (stable ou impulsive). Ces critères varient en fonction de la durée d'exposition, la distance de l'opérateur par rapport à la source de bruit.



Certaines tâches (comme l'utilisation du nettoyeur haute pression) et de nombreux bruits impulsifs (barrières) viennent polluer l'ambiance sonore... et peuvent entraîner des effets irréversibles !

Résultat d'une dosimétrie effectuée chez un exploitant agricole pendant la traite :

LAeq (moyenne sur toute la durée de travail) = 82,8 dB.



Chaque source de bruit doit être identifiée et réduite pour ne pas atteindre les seuils limites de dangerosité en fin de journée.

◆ Que dit la réglementation ?

La directive « bruit » 2003/10/CE précise l'obligation de mettre à disposition des protections individuelles à partir de 80 dB(A) et l'obligation de les faire porter à partir de 85 dB(A). D'autre part, en tenant compte des protections individuelles, les niveaux sonores ne doivent pas excéder 87 dB(A) pour l'exposition quotidienne et 140 dB(C) pour la valeur limite de crête.

Les sources de bruit en salle de traite et les réductions possibles

En salle de traite, les sources de bruit ont principalement pour origine le fonctionnement de la machine. Les premières mesures de prévention consistent à diminuer le bruit à la source.

◆ La pompe à vide

- ⊙ opter pour un modèle silencieux
- ⊙ l'installer dans un local spécifique fermé avec une isolation acoustique et une aération naturelle
- ⊙ installer des matériaux en caoutchouc sous la pompe à vide
- ⊙ enfouir l'échappement (enterré ou semi-enterré avec récupération d'émission d'huile)
- ⊙ régler correctement le débit en fonction des besoins.

◆ Le régulateur de vide

- ⊙ installer un silencieux (attention au choix du modèle)
- ⊙ choisir l'emplacement adéquat (respect de la norme)
- ⊙ prévoir une prise d'air atmosphérique éloignée entre la laiterie et l'extérieur
- ⊙ réduire la réserve de vide en respect de la norme.

◆ Les pulsateurs

- ⊙ installe **un silencieux**
- ⊙ appliquer des filtres
- ⊙ connecter la prise d'air à une canalisation PVC
- ⊙ arrêter la pulsation dès la fin de traite
- ⊙ placer les pulsateurs dans un coffrage inox.



Il existe d'autres sources de bruit dans un bloc traite : la pompe à lait, le tank, le compresseur, le nettoyeur haute pression (on peut atteindre jusqu'à 100dB !). Les particularités des bâtiments peuvent également influencer le volume sonore.



Silencieux

Autres astuces

- Ⓞ insonoriser le local extérieur contenant le moteur
- Ⓞ graisser les charnières, les axes des barrières
- Ⓞ installer des tampons caoutchouc pour amortir les chocs contre les barrières, pont levis...
- Ⓞ choisir des matériaux pour les parois et sols de la salle de traite réduisant la réverbération du bruit
- Ⓞ bien fixer les tuyaux (limitant ainsi leurs vibrations).



Equipements de protection individuelle contre le bruit

Si le niveau sonore de certaines sources est trop élevé (utilisation du nettoyeur haute pression), des équipements individuels peuvent permettre de se protéger contre le bruit :



Bouchons moulés



Bouchons d'oreilles



Casque anti-bruit

Sources :

Décret 2006-892 du 19 juillet 2006, qui vient en conformité avec la Directive « Bruit » 2003/10/CE du Parlement européen.

Rapport FAT N° 625/2004 Bruit et vibrations : facteurs de stress pour la traite / Causes, conséquences et solutions possibles.

Guide pour concevoir son bloc de traite / Chambre d'agriculture Seine-Maritime et Eure.